

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille dix-sept
le vendredi 7 avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION
le 30 mars 2017

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,
Nicolas GETE, Céline PICHON, Daniel BERTOCCHI, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE
le 22 avril 2017

Étai(en)t excusé(s) : Andgeline OZEREE (pouvoir à Jean-Pierre
KOËGLER), Jacques GRANGEREAU (pouvoir à Jean-Baptiste
MÉRILLOT), Alexis MURA (pouvoir à Daniel BERTOCCHI à), Annick
VACELET (pouvoir à Nicolas GETE).

Était absent :

Est désignée Secrétaire de séance : Gérard PIANET.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Affectation du résultat, du budget
communal, de l'exercice 2016.**

Le Maire rappelle, à l'Assemblée que, le résultat, engendré par le vote du
compte administratif, des différentes sections, est sujet à une affectation
dans le budget 2017.

n° 2017 - 09C

DÉSIGNATION	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016	
- Budget principal				
Investissement	4 687,69	- 7488,70		- 2 801,01
Fonctionnement	150 140,28	29 698,26	+ 348,09	180 186,63
TOTAL	154 827,97	22 209,56	348,09	177 385,62

Excédent CCAS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'UNANIMITÉ,**

**- DÉCIDE d'affecter les résultats ci-dessus, qui tiennent compte de
la reprise de l'excédent du CCAS, de la manière suivante :**

**Affectation de l'excédent de fonctionnement de 177 385 € au
compte R 002 ;**

**Affectation du déficit d'investissement de 2 801 € au compte DI 001
et RI 1068.**

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire

Jean-Pierre KOËGLER

